



Question écrite posée par Monsieur Hacken : Les suites de la plainte communale à l'encontre de deux parents de l'Ecole des Sept Bonniers

Monsieur le Bourgmestre,

Sans refaire tout l'historique de « l'affaire des Sept Bonniers », j'ai appris qu'un non-lieu a été prononcé en faveur des parents le 15 octobre dernier. Ce dernier était assorti d'une indemnité forfaitaire accordé par la Chambre du Conseil.

A ce jour, les parents n'ont rien perçu, malgré apparemment de nombreuses relances de la part de leur avocat.

Pouvez-vous m'expliquer quelles en sont les raisons ?

Même si cette indemnité n'est pas énorme, il me semble que ce petit dédommagement permettrait de clôturer cette mauvaise histoire de façon symbolique et d'apaiser les parents, après les stress subis suite aux convocations à la police ou par les autorités judiciaires durant de nombreux mois.

Je vous remercie pour vos réponses.

Laurent Hacken
Chef de groupe cdH

Réponse de Madame De Ridder :

Monsieur Hacken,

Je vous remercie pour l'attention que vous portez à ce dossier : l'administration communale, qui gère le suivi de ce paiement, nous a confirmé que celui-ci serait effectué dans les jours à venir.